

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 29 Octobre 2012, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz  
Membres présents : 34  
Membres excusés : 6  
Membre absent : 0  
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroulera comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 10 septembre 2012
2. Lecture du courrier
3. Arrêté d'imposition pour l'année 2013 selon préavis municipal n°02/2012
4. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
5. Divers et propositions individuelles

**1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 10 septembre 2012**

Personne n'ayant de remarque, le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

**2. Lecture du courrier**

Mr Christian RAMUZ n'a aucun courrier à nous lire.

### **3. Arrêté d'imposition pour l'année 2013 selon préavis municipal n°02/2012**

Mr Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances :

La Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à son niveau actuel, soit 79%, et ce malgré la mise en place des taxes pour l'élimination des déchets. En effet, le report de charges du canton sur les communes diminue l'autonomie financière de ces dernières. Les charges engendrées par la réorganisation policière (16'083 CHF) et la suppression de la taxe « non-pompier » (6'500 CHF) vont provoquer une baisse de trésorerie de 22'583 CHF, soit environ 1'000 CHF de moins que 2% d'impôt.

La Municipalité peine à établir un budget qui tienne la route à cause d'incertitudes concernant les charges et recettes décidées par le canton. La marge de manœuvre de la Commune étant réduite, il serait imprudent de la restreindre encore plus. La Municipalité propose donc de fixer le taux d'imposition pour un an seulement.

La commission des finances propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2013 à 79 % tel que proposé par la Municipalité.

Mr Daniel RUCH précise que les incertitudes concernent surtout la facture sociale qui pèse lourd sur le budget.

Personne ne demandant la parole, le préavis municipal n°02/2012 concernant l'arrêté d'imposition 2013 est soumis au vote à main levée, et est accepté à l'unanimité – 1 abstention.

### **4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil**

Mr Francis CHENEVARD annonce que les toilettes du refuge sont terminées.

Il ajoute que, pour l'aménagement des appartements dans l'école, on a tenu compte des suggestions faites lors du dernier conseil (emplacement de la salle de bain). Les différents travaux de pavage au village sont terminés également.

Mr Philippe BAUD annonce que le projet de ralliement de l'épuration à Lucens est en cours d'étude.

Mme Christiane MARTIN GABLER annonce que la prochaine réunion de l'AIESM aura lieu le 30 octobre 2012 et n'a donc pas de nouveaux éléments à transmettre.

Mr Alfred NEUENSCHWANDER, explique que, malgré le mauvais temps, il y a eu une belle récolte pour le vin blanc. Ce n'est pas le cas pour le vin rouge. La vente des vins de la commune aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre dans la grande salle.

La déchetterie est de plus en plus propre. La benne compacteuse donne entière satisfaction. Depuis sa mise en fonction en juillet, elle n'est qu'à moitié pleine.

Mr Daniel RUCH ajoute que l'ouragan des jours précédents a fait des dégâts en forêt. 550 m<sup>3</sup> de bois sont tombés à terre.

Ensuite, il remercie le Conseil pour le vote du taux d'imposition 2013.

Mr Christian RAMUZ annonce que le bureau du Conseil nommera 2 commissions avant la prochaine séance du 10 décembre. Ces commissions seront chargées d'étudier le projet de fusion des groupements forestiers pour l'une, les nouveaux statuts de l'Association scolaire intercommunale du Jorat pour l'autre. Il rappelle les prochaines votations du 25 novembre.

## **5. Divers et propositions individuelles**

Mr Jean-Paul REICHENBACH précise que par temps de neige, rouler en 4x4 ne suffit pas. Il faut aussi avoir des pneus neige et faire preuve de bon sens.

Mr Jean-Jacques RUCH ajoute plus tard, qu'en cas de soucis, il vaut mieux appeler pour demander de l'aide pour sortir son véhicule de la neige et laisser les clefs sur place. Cela facilite les dépannages et évite de bloquer les routes.

Mr Christian RAMUZ appelle à la prudence et à la patience par mauvais temps.

Mr Eric CHAPPUIS demande s'il a été fait des statistiques sur les volumes de déchets jetés à la déchetterie, une comparaison avant/après l'installation de la benne compacteuse. Y a-t-il un report sur les encombrants ? Va-t-on clôturer la déchetterie ? Le taux d'imposition pourrait-il baisser ? Comparaison entre le prix au kg et le prix au sac ?

Mr Alfred NEUENSCHWANDER demande qu'on attende un an avant de faire un bilan. Un meilleur tri des déchets a déjà entraîné une baisse des déchets incinérables. Avant une éventuelle clôture de la déchetterie, on va d'abord poser des panneaux pour limiter l'utilisation aux ayant-droits et annoncer la dénonciation au préfet pour les tricheurs.

Mr Daniel RUCH étudie la possibilité d'une taxe « déchets » pour les entreprises car la taxe encaissée actuellement concerne l'évacuation des ordures ménagères. Il semblerait que les 50 cts / kg actuels soient un peu trop chers. Un décompte sera fait prochainement pour faire le point.

Actuellement la société Bader facture 200 CHF / la tonne de déchets encombrants. La SATOM propose 80 CHF / la tonne. On va renégocier avec Bader pour que cela coûte le moins cher possible.

Il fait remarquer que les autres communes étudient la possibilité de baisser les impôts suite à la mise en place de taxe au poids ou sacs payants, mais encore aucune n'est passée à l'acte.

Mme Joanne NEUENSCHWANDER demande l'installation de poubelles en forêt pour les crottes de chiens. Mr Daniel RUCH approuve l'idée. 3 ou 4 poubelles pourraient être installées.

Mme Laurence DESTRAZ demande que l'on relève la table de ping-pong qui s'enfonce dans la place de jeu, rendant le jeu difficile. Elle évoque les dangers encourus par les adolescents fréquentant la route de Berne en vélomoteurs pour se rendre à Chalet à Gobet et demande s'ils ne pourraient pas couper à travers la forêt pour rejoindre la route des paysans. De plus, il n'y a pas assez de bus, et les horaires ne sont pas adaptés.

Mr Daniel RUCH répond que les vélomoteurs ne sont pas, et ne seront pas, autorisés en forêt. 3 bus supplémentaires sont attendus prochainement. Il a également été demandé, pour 2013, un bus chaque demi-heure sur la route de Berne.

Mr Andreas STRASSMANN demande si, pour les travaux d'aménagement des appartements dans l'ancienne école, on a anticipé les éventuels travaux à l'étage. Il propose d'installer les conduites en fonction, dans un souci économique et pratique.

Mr Daniel RUCH le rassure en expliquant que tout est déjà prévu. Les canalisations auront des diamètres suffisants pour alimenter les niveaux supérieurs, les colonnes d'eau seront alignées. Il en est de même pour l'électricité et le chauffage.

Mr Eric CHAPPUIS demande des précisions sur l'incident de pollution de la STEP. Peut-on chiffrer cet incident ? Un simple avertissement ne suffit pas, il faudrait faire payer le fautif.

Mr Philippe BAUD répond que le chiffrage sera fait le 30 octobre et qu'il paraît difficile de trouver la source de la pollution. On ne sait pas quel type de produit a été déversé ni à quel endroit.

Mr Daniel RUCH explique que la STEP n'est pas gérée par des professionnels et qu'elle est partagée avec d'autres communes. Il espère que les professionnels gèrent mieux ce type de problème. On manque de moyens.

Pour finir, Mr Philippe BAUD précise que, sur les 140 STEP du canton, seules 15 ou 17 fonctionnent correctement.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.  
La séance est levée à 21h25 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire